

#12 MARS à 10h — porte A — MOBILISONS NOUS AVEC L'APER !

Le Vendredi 12 mars, nous appelons au rassemblement devant la porte A avec l'association APER le 12 MARS à 10 H, pour rappeler que le 12 mars 2019, 1208 salariés de Renault Trucks demandaient justice.

Un engagement sans faille :

Sans attendre l'interdiction de l'amiante, la CGT RVI se lance dans la bataille pour le classement des sites amiantés. (Amiante interdite en France le 1er janvier 1997). Les dossiers sont montés par les camarades CHSCT en s'appuyant sur les archives des instances, les interpellations auprès de la direction et des inspecteurs du travail pour dénoncer l'utilisation de cette « fibre mortelle ».

La fibre ne regarde pas qui elle frappe

Dès 2001, l'Association Prévenir Et Réparer (APER) est créée pour rassembler le plus largement possible l'ensemble des acteurs de la vie sociale de l'entreprise en s'adressant à l'ensemble des organisations syndicales, des divers comités d'entreprises du site de Vénissieux, St Priest et Annonay avec l'aide de la 525ème mutuelle.

Un premier recul :

Le 1er site reconnu fût celui d'Annonay (Autocars-Autobus) en 2002 : les salariés peuvent partir en départ anticipé. 50 salariés attaquent la direction pour préjudice d'anxiété en 2004. Après 10 ans de bagarre, ils gagnent en 2014 entre 10 000 et 15 000 euros suivant leur ancienneté dans l'entreprise. Dans la même période ce sont 450 salariés de Vénissieux qui sont transférés sur Annonay, mais eux ne sont pas reconnus amiante, alors que sur les 2 sites c'était le même processus de fabrication. Le « poison » était utilisé pour ses propriétés isolantes contre la chaleur. Pourtant des études du début du 20ème siècle démontraient la dangerosité de cette fibre cancérogène pour les poumons mais son prix dérisoire permettait des profits substantiels.

PLUS JAMAIS CELA !

La démarche de l'époque était : nous ne voulons plus que des salariés « perdent leur vie à la gagner », pour un patronat cupide qui utilise des produits nocifs et dangereux pour leur permettre de faire plus de profits pour les actionnaires. Nous ne voulons plus que nos enfants et petits-enfants aient à subir le même sort que nous : « s'empoisonner le corps » !

Des mesures doivent être prises pour protéger les organismes des salariés qui interviennent dans le processus de productions.

Les groupes capitalistes doivent payer le préjudice que nous subissons !

Notre entreprise a été vendue « par appartements » comme ils disent mais les groupes capitalistes achètent l'ACTIF et le PASSIF !

Beaucoup de monde connaissait la nocivité de l'amiante. Aujourd'hui, quand nous toussons ce n'est pas du Covid dont nous avons peur mais de cette « putain de fibre ».

CETTE VICTOIRE EST POSSIBLE

Parce que cela ne peut être que justice, des jurisprudences existent dans ce sens. Dans l'ex groupe Renault Véhicules Industriels sur le site d'Annonay, les copains ont gagné en 2014. En Cour de Cassation en Avril et Septembre 2019, les houillères de Lorraine et la Cour de Douai le 29 janvier 2021 leur a donné raison pour les charbonnages de France.

LA CGT NE LACHERA RIEN !

Depuis 2010, le patronat, avec l'aide des gouvernements successifs (VALLS, PHILLIPE) a sorti des lois pour réduire, comme ils disaient, le mille-feuille administratif. Celui-ci n'a servi qu'à réduire les droits et prérogatives des instances de défense des salariés dans les entreprises. C'est la diminution du nombre d'élus, disparition des CHSCT, les inspecteurs du travail qui perdent leur indépendance et leur autonomie, les prud'hommes sont désignés et non plus élus et perdent leur capacité de jugement du préjudice avec l'instauration du « barème Macron ».

Dernier mauvais coup, ils veulent fusionner les organismes d'indemnisation des victimes à la fois le Fond Indemnisation de Victimes de l'Amiante (FIVA) et Office d'indemnisation des accidents médicaux (Médiateur, vaccination, transfusion sanguine), le danger vient du mode de financements le FIVA (assurance maladie) et ONIAN (les assurances).

ON NE LACHE RIEN POUR LA SANTE AU TRAVAIL !

La CGT a été présente pendant la pandémie pour défendre la protection des salariés, et mène une bataille sans relâche pour faire respecter les conditions de travail des salariés en télétravail. Tout le monde n'a pas l'espace suffisant chez lui pour travailler dans des conditions normales et nous continuons d'insister pour l'ouverture de négociations pour permettre un bien-être lors du télétravail.

